

**Conseil économique et social**

Distr. générale
19 août 2015
Français
Original : anglais

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Commission européenne des forêts****Soixante-treizième session**

Engelberg, 2-6 novembre 2015

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne
des forêts de la FAO (CEF)****Suivi des décisions de la trente-septième session
de la Commission européenne des forêts****Trente-huitième session**

Engelberg, 2-6 novembre 2015

**Suivi des décisions de la trente-septième session
de la Commission européenne des forêts****Note du secrétariat**

1. La trente-septième session de la Commission européenne des forêts a adressé de nombreuses demandes et recommandations à la FAO. Le présent document indique les mesures qui ont été prises pour appliquer ces demandes et recommandations. Elles viennent compléter celles qui ont déjà été présentées au point 6 a) « Programme de travail intégré 2014-2017 » du Programme de travail intégré CEE/FAO (document : ECE/TIM/2015/7; FO:EFC/2015/7), et au point 6 d) « Application du Plan d'action de Rovaniemi » (document : ECE/TIM/2015/INF.4; FO:EFC/15/INF.4).

*Recommandations/mesures**Activités de suivi de la FAO*

1. Renforcer l'action menée dans les forêts boréales; suggestion : continuer à mettre l'accent sur l'approche paysagère.

• La FAO a entrepris la mise au point d'un projet FEM de grande envergure « Forêts de Russie + : Pour la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier et la conservation de la biodiversité des forêts par la gestion durable des forêts ». Ce projet concerne les forêts boréales de Russie et vise entre autres à renforcer les capacités des parties prenantes dans leurs efforts pour atténuer les changements climatiques, protéger la biodiversité des forêts et améliorer l'état et la productivité des terres en adoptant un inventaire des forêts tenant compte du climat et en exerçant une surveillance, un zonage et une gestion des forêts de nature à favoriser des politiques et des pratiques de gestion durables.



- La FAO continue d'appliquer une approche paysagère dans les forêts et les autres terres moyennant la mise en œuvre de projets FEM de grande envergure : i) Gestion durable des ressources forestières et foncières de montagne dans les conditions de changement climatique que traverse le Kirghizistan (GCP/KYR/010/GFF, projet en cours). Financement par le FEM à hauteur de 6,1 millions de dollars É.-U.; contribution à la gestion durable et à la productivité renforcée des écosystèmes sylvo-agro-pastoraux de montagne et amélioration des moyens d'existence dans la montagne, avec un accroissement du flux des services que rendent les écosystèmes et une augmentation des stocks de carbone au niveau des paysages; ii) Gestion durable des terres et agriculture respectueuse de l'environnement en Turquie (GCP/TUR/055/GFF, projet en cours). Financement par le FEM à hauteur de 6,4 millions de dollars É.-U.; Amélioration de la gestion durable des terres agricoles et forestières au niveau du paysage par l'emploi de technologies à faible émission de carbone, dont les effets bénéfiques se font sentir sur les plans de la dégradation des terres et des changements climatiques, comme dans la conservation de la biodiversité et la productivité des forêts; et iii) Gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes de production agricole sujets à la sécheresse et salinisés d'Asie centrale et de Turquie (CACILM2).

Le projet d'oléoduc bénéficiera d'un financement du FEM pouvant atteindre jusqu'à 10,7 millions de dollars É.-U.
- 2. Traduire dans d'autres langues les outils de gestion durable des forêts (SFM) (boîte à outils SFM, directives volontaires et risques d'incendie sauvage) pour permettre aux pays d'en faire usage comme il convient.
- 3. Renforcer le travail mené dans le cadre de l'application des directives volontaires concernant les régimes fonciers et la mise au point de la boîte à outils SFM.
- La boîte à outils SFM a été mise au point suite à la demande du Comité des forêts de la FAO (voir l'annexe I).
- La FAO travaille en étroite collaboration avec des pays membres et des organisations compétentes en vue d'élaborer un ensemble de directives volontaires axées sur la surveillance nationale des forêts, tenant compte des exigences de l'initiative REDD+ en matière d'établissement de rapports et s'accordant avec les principes et les objectifs de l'Instrument sur les forêts (voir le rapport intérimaire, annexe II).
- La FAO a entrepris la rédaction d'un rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde, y compris un document de synthèse sur les zones d'action prioritaires établi à partir des informations recueillies pour le rapport (voir rapport intérimaire, annexe III).

<i>Recommandations/mesures</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
4. Célébration de la Journée internationale des forêts	• Production et distribution à l'échelle mondiale de deux spots vidéo consacrés à la Journée internationale des forêts, à savoir « Forêts/climat/changement en 2015 » et « Fonctions multiples des forêts en 2014 », l'un et l'autre diffusés en huit langues à Euronews, Deutsche Welle, France 24, CNN et Al Jazeera. • Sites Internet dédiés, avec images et manifestations du monde entier, en trois langues. • Publication de documents liés au thème de la Journée : i) Forêts et stocks de carbone, 2015; ii) Données satellitaires sur les ressources forestières, 2014. • Organisation de manifestations spéciales au siège de la FAO à Rome, diffusées en six langues sur le Web. • En 2015, présence d'orateurs de haut niveau du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du Ministère turc des forêts. • En 2014, exposés et déclarations de pays et de partenaires clefs, dont l'Allemagne, la Belgique, le Brésil, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Union européenne. • Impact des communiqués de presse : plus de 200 articles en 2014 et 2015. • Un quiz interactif en ligne sur la Journée internationale des forêts, élaboré en 2015, disponible en sept langues. • Un message whatsapp concernant la Journée internationale des forêts, lancé en trois langues en 2015.

<i>Recommandations/mesures</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
5. La Commission a pris note des recommandations et des messages essentiels de la Conférence et de l'engagement pris par la FAO de traiter la question des forêts et de la sécurité alimentaire de façon transsectorielle dans son nouveau Cadre stratégique, en prenant en considération les opportunités uniques offertes par les conditions socioéconomiques de la région.	• Dans le contexte de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture, un module consacré à la foresterie a été élaboré, dans lequel sont prises en compte les questions de sécurité alimentaire, en vue d'obtenir de meilleures données. Ce module peut à présent être repris par les services nationaux de statistique. • La section de la foresterie de la FAO collabore avec la Division de statistique à l'amélioration des méthodes de collecte de données pour la production et l'utilisation d'énergie provenant du bois. • Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a choisi « La foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition » comme thème du rapport 2017 de son Groupe d'experts de haut niveau, dont débattera le CFS à sa session d'octobre 2017. Ceci mérite d'être noté dans la mesure où le CFS ne s'était encore jamais entretenu de questions relatives à la foresterie.

2. La Commission est invitée à donner davantage d'orientations et à traiter en particulier les points pour examen, contenus dans les annexes 1 et 3.

Annexe I

Boîte à outils pour la gestion durable des forêts

I. Contexte

1. La boîte à outils pour la gestion durable des forêts a été mise au point en réponse à la demande du Comité des forêts de la FAO. La présente note est un résumé des points essentiels concernant le travail de mise au point dont continue de faire l'objet cette boîte à outils.

II. De quoi s'agit-il?

2. La boîte à outils sur la gestion durable des forêts est un coffret technique détaillé d'outils relatifs aux savoirs, aux meilleures pratiques et à des exemples de leur application visant à faciliter la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans divers contextes. Le public cible est essentiellement composé des responsables chargés de la gestion des forêts et des terres (secteur public et privé) et de ceux qui les assistent, notamment les services de vulgarisation, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales ainsi que les associations du secteur privé.

3. La boîte à outils poursuit les objectifs suivants : i) accroître les capacités de mise en œuvre efficace de la gestion durable des forêts en fournissant des savoirs, des outils et des expériences à l'échelon local et au niveau des paysages; ii) soutenir les forestiers et les autres parties prenantes afin de progresser vers la gestion durable des forêts en adoptant une approche plus globale; iii) connecter les différents domaines d'expertise de la FAO relatifs à la gestion durable des forêts pour faciliter l'intégration de celle-ci dans une approche à l'échelle des paysages pour la gestion des ressources naturelles; iv) recenser et prendre en compte les lacunes en matière de connaissance et d'outils ainsi que les incohérences et conflits potentiels.

4. La boîte à outils est une plateforme en ligne conviviale, interactive et adaptée aux intérêts et aux besoins des utilisateurs. Cette catégorie comprend les éléments suivants :

- Des modules portant sur les grands thèmes de la gestion durable des forêts, notamment : i) un aperçu des connaissances fondamentales; ii) des informations plus approfondies; iii) des liens vers des outils connexes; ainsi que iv) des liens vers des cas ou des exemples de gestion durable des forêts et des références supplémentaires;
- Une base de données d'outils relatifs à la gestion durable des forêts et d'étude de cas/d'exemples en la matière qui ont été compilés et organisés selon un format facile d'accès; et
- Un forum de discussion.

5. La boîte à outils se réfère aux connaissances, aux outils et aux études de cas produits par la FAO, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres partenaires et des pays membres. La boîte à outils a une portée mondiale (pour tous les types de forêts), mais il s'agira toutefois d'un ensemble d'éléments en constante évolution qui inclura également des ressources régionales et nationales.

6. L'élaboration de la boîte à outils sur la gestion durable des forêts correspond parfaitement au mandat de la FAO et à son rôle en tant qu'organisation détentrice de connaissances. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la FAO crée, compile

et partage des informations cruciales sur la gestion durable des forêts, et elle facilite les échanges entre ceux qui possèdent les connaissances et ceux qui en ont besoin, l'objectif étant de « transformer les informations en actions ». La boîte à outils relève de l'objectif stratégique 2 de l'Organisation, produit 1 sous l'intitulé Produit et services 5 *Gestion des connaissances : Évaluation participative, développement et promotion de mécanismes de compilation, de gestion et de partage de connaissances relatives aux pratiques de production durable et de gestion des ressources naturelles*.

7. On a mis en ligne un site Web relatif à la boîte à outils sur la gestion durable des forêts, avec le souhait de permettre la meilleure interaction possible avec les utilisateurs. Le site est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/>.

III. Situation actuelle et principaux problèmes

8. La boîte à outils relative à la gestion durable des forêts est un chantier pour l'heure inachevé, sa mise au point s'étant enrichie entre juillet 2014 et août 2015 de l'élaboration de 15 modules supplémentaires, de l'adjonction de nouveaux outils et de cas intéressants les modules existants (elle contient aujourd'hui 620 outils et 524 cas) et de l'amélioration de la plateforme Internet (son caractère pratique, son système simplifié d'enregistrement, la révision des filtres de modules, la traduction des vidéos, etc.).

9. Le processus consistant à tester le site Internet se poursuit (avec, au début de 2015, une évaluation heuristique mettant l'accent sur l'expérience des utilisateurs et l'architecture d'information de la boîte à outils et, à l'occasion du XIV^e Congrès forestier mondial, une phase d'essai de l'interface utilisateur, avec un large éventail de participants). Les résultats contribueront à renforcer l'accessibilité et le caractère pratique du site (avec, notamment, des outils de recherche et d'utilisation, des modules et des cas concernant des questions spécifiques relatives à la gestion des forêts) et la réalisation, par les utilisateurs, de ce que cet instrument a à leur offrir.

10. La boîte à outils sur la gestion durable des forêts continue d'être diffusée et promue au moyen de présentations (démonstrations) à l'occasion de réunions internationales et nationales, de brochures d'information (en anglais, en français et en espagnol), au moyen de liens avec d'autres sites Internet/outils en ligne et de communication sur différents médias (par exemple TECA, NWFP, FRA, inFO news...). Depuis son lancement en juin 2014, elle a reçu la visite de 14 500 utilisateurs et plus de 55 000 pages ont été consultées.

11. De plus en plus, la boîte à outils apparaît comme une référence clef du travail de la FAO dans plusieurs secteurs thématiques, et comme source d'apprentissage pour la conception et la mise en œuvre de projets.

IV. Éléments à prendre en considération

12. Le Comité voudra peut-être inviter les pays à promouvoir l'utilisation de la boîte à outils aux fins d'appuyer la planification et la mise en œuvre des programmes et des initiatives liés à la gestion durable des forêts dans l'optique, entre autres, de renforcer les institutions et les capacités, et les inciter à fournir davantage d'informations en retour, y compris de nouveaux outils et de nouveaux cas intéressants la gestion durable des forêts.

13. Le Comité voudra peut-être recommander à la FAO de continuer à soutenir le développement et la diffusion de la boîte à outils.

Annexe II

Rapport intérimaire sur les directives volontaires concernant la surveillance nationale des forêts

I. Contexte

1. Lors de la vingt et unième session du Comité des forêts (COFO 21), les pays membres ont recommandé à la FAO de continuer à soutenir le renforcement des systèmes de surveillance nationale des forêts et lui ont demandé « de travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations compétentes afin d'élaborer un ensemble de directives volontaires sur les systèmes nationaux de suivi des forêts qui tiennent compte des critères à respecter dans les rapports sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) et soient conformes aux principes et aux objectifs de l'Instrument relatif aux forêts »¹.

2. Le processus de préparation a été engagé juste après la demande en question, avec une feuille de route et des précisions concernant l'articulation du document. Une approche en deux phases a été arrêtée : la phase I concernant l'élaboration des sections I et II, dans lesquelles seraient précisés le système de surveillance nationale des forêts, sa portée et ses principes, et la phase II, qui serait une compilation de bonnes pratiques et de recommandations techniques en la matière.

3. L'avis favorable donné par le Comité des forêts à sa vingt-deuxième session concernant les sections I et II (qui relèvent de la phase I) a été un jalon dans le processus de préparation, avec la version finale du document en ligne de mire. Ces deux premières sections situent le cadre d'ensemble et donnent une définition de la surveillance des forêts et des principes qui doivent régir un système national axé sur cette activité, soit les éléments essentiels devant guider les recommandations techniques et permettre de continuer d'affiner le document.

4. Comme il est dit dans les premières sections des directives volontaires, la surveillance nationale des forêts doit être perçue comme un processus global englobant la collecte, l'analyse et la diffusion de données liées aux forêts et l'extraction d'informations et de connaissances à intervalles réguliers pour permettre de surveiller les changements qui interviennent avec le temps, et mettant l'accent sur les données et les informations de portée nationale concernant les forêts et les arbres situés en dehors des forêts, leur état, leur valeur et leur utilisation. Les informations pertinentes, fiables et obtenues en temps opportun facilitent la prise de décisions aux niveaux national et infranational.

5. Quatorze principes sont abordés dans ces deux sections : la propriété et la responsabilité nationales, la base juridique, la prise en compte du concept de paysage dans la surveillance nationale des forêts, le besoin d'institutionnalisation de la surveillance nationale des forêts, le besoin de prendre en compte les moyens de recherche nécessaires et le renforcement des capacités, le processus nécessaire de débat participatif entre parties prenantes nationales concernant la portée et les objectifs de la surveillance des forêts, la satisfaction nécessaire des besoins nationaux d'information concernant la surveillance nationale des forêts, le besoin d'intégration et de cohérence des sources existantes d'information, la flexibilité que requiert la prise

¹ FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 2012. Rapport du Comité des forêts, vingt et unième session : COFO 2012/REP par. 50, p. 7. Rome (Italie) disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me988f.pdf>.

en compte des problèmes se faisant jour et la réalisation de révisions périodiques, la nécessité d'une approche multi-usages de la surveillance nationale des forêts, le besoin de prendre en compte l'aspect de la faisabilité et notamment le rapport coût-efficacité du processus, le besoin d'une politique bien définie de partage des données et des informations, le besoin de transparence et de qualité pour la crédibilité du processus, et l'encouragement à la collaboration au niveau international.

6. La présente note dresse un tableau d'ensemble du processus tel qu'il est engagé à ce jour, et indique les étapes restant à franchir avant de finaliser le document.

II. Chemin accompli à ce jour et prochaines étapes

7. La mise au point et la diffusion des directives volontaires sur la surveillance nationale des forêts sont reprises dans le cadre stratégique révisé et plan à moyen terme de la FAO pour la période biennale en cours au titre de l'Objectif stratégique 2 : Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches, produit 2.4.2 : formulation et diffusion de méthodes, normes, définitions et autres instruments pour la collecte, la gestion, l'agrégation et l'analyse de données.

8. Les deux premières sections ont reçu l'aval du COFO à sa dernière session. La préparation de ces deux sections a bénéficié des apports de pays membres de la FAO et d'organisations compétentes recueillis à partir de discussions, d'informations en retour et d'échanges ayant eu lieu à l'occasion des six dernières commissions forestières régionales (2013-2014), des réunions régionales sur l'évaluation des ressources forestières (ERF) et de différentes réunions techniques tenues en 2013 et 2014, ainsi que d'apports fournis par plusieurs pays membres à l'occasion de la vingt-deuxième session du COFO.

9. La section III est actuellement en cours de finalisation par la FAO, en collaboration avec des experts internationaux. Elle s'appuie sur un examen approfondi de la littérature en la matière, et sur les apports fournis par des ateliers internationaux et des réunions techniques s'étant déroulés en 2014 et 2015. De nombreuses parties prenantes institutionnelles y ont en outre contribué par leurs apports et leurs conseils.

10. Durant les trois premières semaines d'octobre 2015, une consultation en ligne sur la dernière section du document sera accessible à un grand nombre d'experts appelés à se mobiliser en vue de sa rédaction, une initiative devant leur permettre de contribuer au processus en faisant part de leurs opinions à ce dernier stade d'élaboration du document. On en attend une prise de conscience accrue et une adhésion aux directives volontaires de la part des parties prenantes nationales. Pour la consultation en ligne et la version provisoire du document, voir <http://www.fao.org/fsnforum/forum/discussions/forestry>.

11. Étape finale de la rédaction du document, une réunion en face-à-face sera organisée d'ici au début de 2016 pour recueillir les informations en retour des experts internationaux et des utilisateurs potentiels concernant les directives volontaires.

Annexe III

Mise en œuvre du plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

I. Introduction

1. En 2007, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) a chargé la FAO d'établir un rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde² et a mis sur pied en 2009 un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières, mandaté pour en faciliter l'élaboration. En 2011, la CRGAA a demandé à la FAO de rédiger un rapport de synthèse sur les secteurs d'action prioritaires en se basant sur les informations recueillies aux fins du premier rapport, et a prié le groupe de travail de l'examiner. En avril 2013, la CRGAA a fait de ce rapport sur les secteurs d'action prioritaires le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (GPA-FGR)³. En juin 2013, la Conférence de la FAO a adopté le document⁴.

2. Quatre domaines prioritaires sont définis dans le Plan d'action mondial : 1) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières; 2) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières; 3) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières; et 4) Politiques, institutions et renforcement des capacités. Dans ces différents domaines, le Plan d'action mondial décline en outre un total de 27 priorités stratégiques en termes de mesures à prendre sur les plans national, régional et international. Le degré d'urgence de chacune de ces priorités stratégiques et des mesures s'y rattachant peut différer sensiblement selon les pays et les régions. Le Plan d'action mondial est un instrument volontaire et non contraignant qu'il appartient à la CRGAA d'actualiser si nécessaire. Sa mise en œuvre renforcera la gestion durable des forêts et contribuera à la réalisation du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

3. Les activités relatives aux ressources génétiques forestières font partie intégrante de l'action de la FAO dans le domaine de la foresterie et il en est régulièrement rendu compte au Comité des forêts (COFO) et aux commissions forestières régionales. À sa vingt-deuxième session, en juin 2014, le COFO a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et le Plan d'action mondial, et a rendu hommage à la FAO pour le travail précieux effectué dans ce domaine. Le COFO lui a recommandé de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, de finaliser le projet de stratégie de mise en œuvre dudit Plan d'action pour examen par la CRGAA, d'encourager le travail de collaboration engagé aux fins de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Plan d'action mondial, et de soutenir les pays, selon que de besoin, dans le cadre des priorités stratégiques du Plan. Le présent document donne un ensemble d'informations sur le suivi dont a bénéficié le Plan d'action mondial depuis la vingt-deuxième session du COFO.

² Voir <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>.

³ Voir <http://www.fao.org/3/a-i3849e.pdf>.

⁴ C 2013/REP, par. 77. <http://www.fao.org/docrep/meeting/028/mh093e.pdf>.

II. Suivi du Plan d'action mondial

4. À sa troisième session, en juillet 2014, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières a examiné le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et formulé à cet égard plusieurs recommandations⁵. Il a ainsi recommandé à la FAO d'encourager ses membres à élaborer des plans d'action nationaux pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières. Il a en outre souligné le besoin de créer des liens entre ces plans nationaux et les Programmes forestiers nationaux, les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité, et d'autres processus de planification pertinents.

5. À sa quinzième session, en janvier 2015, la CRGAA a en outre examiné le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et adopté la stratégie de mise en œuvre⁶. Sept domaines d'action y sont déclinés : 1) Mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation internationale; 2) Créer et appuyer des réseaux mondiaux et régionaux pertinents; 3) Aider les pays à élaborer des stratégies nationales et régionales pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 4) Aider les pays à mobiliser un financement suffisant et durable pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 5) Élaborer des normes techniques internationales relatives aux ressources génétiques forestières et appuyer leur mise en application; 6) Élaborer une stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial; 7) Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières, et établir des rapports connexes. La CRGAA a souligné que la stratégie était un élément essentiel pour atteindre les objectifs du Plan d'action mondial et a préconisé la mise en application de cette stratégie en coordination avec le Comité des forêts et les organisations internationales compétentes.

6. La FAO a poursuivi sa coopération avec les partenaires intéressés, tels que Biodiversity International et le Centre mondial d'agroforesterie, dans le traitement des priorités du Plan d'action mondial. Cette coopération a été d'une importance cruciale pour l'élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et des études thématiques connexes, et elle le sera aussi pour l'application du Plan d'action mondial au niveau international. En décembre 2014, les résultats de cette collaboration antérieure ont été publiés dans un numéro spécial de *Forest Ecology and Management*⁷. En plus du Rapport sur l'état des ressources forestières dans le monde, les examens globaux de différentes questions liées aux ressources génétiques forestières sont une source précieuse d'informations pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La FAO renforce parallèlement sa collaboration dans le domaine des ressources génétiques forestières avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'avec diverses organisations internationales et régionales.

7. La coordination régionale est nécessaire pour une mise en œuvre efficace des priorités régionales et nationales du Plan d'action mondial, car la répartition des forêts et de leurs ressources génétiques ignore généralement les frontières nationales. Les réseaux régionaux qui s'intéressent aux ressources génétiques forestières jouent à cet effet un rôle crucial en offrant aux pays une tribune où ils peuvent échanger des expériences et des informations, et élaborer des mesures de façon concertée. En septembre 2014, l'Association des institutions de recherche forestière de l'Asie et du

⁵ CGRFA/WG-FGR-3/14/Report, par. 13 à 15. <http://www.fao.org/3/a-ml401e.pdf>.

⁶ CGRFA-15/15/Report, appendice E. <http://www.fao.org/3/a-mm660e.pdf>.

⁷ Global Forest Genetic Resources : Taking Stock (special issue of *Forest Ecology and Management*) (libre accès). <http://www.sciencedirect.com/science/journal/03781127/333>.

Pacifique (APAFRI) et Bioversity International ont organisé, avec le soutien technique de la FAO, un atelier régional qui s'est tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) à l'intention des coordonnateurs nationaux du Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN). Cet atelier a jeté les bases d'une stratégie de collaboration régionale axée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En octobre 2014, Bioversity a organisé un atelier similaire à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) en collaboration avec le Réseau latino-américain de ressources génétiques forestières (LAFORGEN), avec le soutien financier et technique de l'Espagne. La FAO et ses partenaires prévoient d'organiser des ateliers similaires de planification dans d'autres régions, sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises. En Europe, la FAO poursuivra sa collaboration déjà ancienne avec le Programme européen de ressources génétiques forestières (EUFORGEN), dont les responsables ont déjà convenu de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial durant sa phase V (2015-2019).

8. La FAO a par ailleurs contribué aux travaux des réseaux régionaux qui se consacrent à la lutte contre les espèces invasives affectant les ressources génétiques forestières. Ces réseaux visent à faciliter l'échange d'informations et la mobilisation de ressources, à susciter une prise de conscience et à réunir des experts, des institutions et d'autres parties prenantes concernées par les espèces forestières invasives. En novembre 2014, la FAO a organisé, en collaboration avec le Service des forêts du Département américain de l'agriculture et l'Académie chinoise des sciences, un séminaire régional qui s'est tenu à Beijing (Chine) à l'intention des points focaux nationaux du Réseau des espèces forestières invasives d'Afrique (APFISN). La FAO et ses partenaires ont l'intention de rendre une nouvelle vigueur à ce réseau, mais aussi au Near East Network on Forest Health and Invasive Species (NENFHIS) et au Red de Países del Cono Sur sobre Especies Exóticas Invasoras a Ecosistemas Forestales, lequel réunit les pays du cône Sud (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) ainsi que la Bolivie. D'autre part, la FAO a organisé un séminaire régional qui s'est tenu à Budapest (Hongrie) en juin 2015, à l'intention des pays d'Europe et Asie centrale, aux fins de promouvoir l'application de normes phytosanitaires dans la foresterie. Au titre du suivi de cette réunion, la FAO envisage, en collaboration avec ses partenaires, de mettre sur pied un réseau se consacrant aux espèces forestières invasives en Europe et en Asie centrale. Enfin, la FAO et ses partenaires envisagent de lancer un réseau similaire en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

9. Biodiversity International a organisé, avec le soutien technique de la FAO, une manifestation parallèle au Plan d'action mondial à l'occasion du Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), qui s'est tenue à Salt Lake City (États-Unis) en octobre 2014. En mai 2015, l'Institut brésilien de recherches agricoles centrées sur les forêts (EMBRAPA Florestas) et la FAO ont organisé un symposium international sur la biotechnologie forestière à l'intention des petits exploitants de Foz do Iguaçu, au Brésil. Sous réserve de disposer des ressources financières requises, la FAO continuera, avec ses partenaires, d'œuvrer à la mise sur pied de ce type de manifestation pour faciliter l'échange d'informations et susciter une prise de conscience à propos de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

10. La FAO continue de sonder l'intérêt des différents donateurs pour ce qui concerne le soutien à apporter aux pays dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En collaboration avec un certain nombre de pays et d'organisations partenaires, elle a mis au point et soumis des propositions de projets aux donateurs et attend à présent leurs réponses. Les pays peuvent également solliciter un soutien financier du Programme de coopération technique décentralisée de la FAO.

III. Éléments à prendre en considération

11. Les Commissions forestières régionales pourront souhaiter :
 - Recommander aux pays de prendre des mesures, selon que de besoin, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
 - Recommander aux pays de soutenir, selon que de besoin, les réseaux régionaux se consacrant aux ressources génétiques forestières et aux espèces forestières invasives et de contribuer aux activités de ces réseaux aux fins de renforcer la collaboration régionale dans ces domaines.
 12. Les Commissions forestières régionales pourront souhaiter recommander à la FAO de :
 - Continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.
-